

RESOLUTIONS ADOPTEES

SANADETT SICAV

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 31 mars 2010

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2009 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2009.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2009, en prend acte dans son intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2009.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2009 d'un montant de 7.543.020,779 dinars comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2009	:	7.543.020,779
Report à nouveau 2008	:	41.774,001
TOTAL		7.584.791,780
Bénéfice distribuable de l'exercice 2009	:	7.533.468,040
Report à nouveau 2009	:	51.323,740

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2009 à 4,060 dinars par action.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du 15 avril 2010.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1000 Dinars net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité